



## Indemnité complémentaire en cas d'accident de travail

Par **TATA**, le **10/08/2011** à **17:44**

Bonjour,  
merci pour votre message rapide, concernant la cotisation de prévoyance c'a n'existe pas même pour accident de travail mon employeur ne cotise pas(c'est obligatoire ou pas????) mais d'après la convention collective du commerce de détails non alimentaire ,cette indemnité existe  
donc mon employeur peut ne pas me payer cette indemnité puisque il cotise pas??  
MERCI pour votre aide